Ministère de l'Intérieur

Direction Générale de la Décentralisation
et du Développement Local

\_\_\_\_\_

DISTRICT D'ABIDJAN

Côte d'Ivoire

\_\_\_\_\_

PROJET D'APPUI A LA SECURITE URBAINE (PASU CIV 000 13145)



Termes de références pour la revue finale du Projet d'Appui à la Sécurité Urbaine

Durée: 30 jours ouvrés

Date du début : Mardi 12 juin 2007

Consultants: 03

Lieu de travail : Abidjan

#### 1 - Contexte et justification de la consultation

La délinquance, la violence et l'insécurité représentent des défis considérables pour la bonne gouvernance et le développement social et économique des agglomérations urbaines. En Côte d'Ivoire, les crises politico-militaires se sont succédées depuis 1999, provoquant la prolifération des groupes armés, la circulation des armes, la paupérisation et le déplacement des populations et une aggravation concomitante du taux de la criminalité et de la violence dans les villes et communes. C'est dans ce contexte que le gouvernement de la Côte d'Ivoire, avec l'assistance technique et financière du PNUD, de la Coopération Technique Belge et de ONUHabitat, a mis en place le Projet d'Appui à la Sécurité Urbaine (PASU). Le PASU est sous la tutelle du ministère de l'Intérieur dont la Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local assure la direction nationale appelée aussi agence d'exécution. Le projet est exécuté dans les 13 communes du district d'Abidjan depuis novembre 2003, après une phase pilote dans 3 communes d'Abidjan.

Le projet vise à renforcer la capacité des collectivités locales à mobiliser l'ensemble des acteurs institutionnels et de la société civile en vue d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies locales de prévention de l'insécurité. Réduire l'insécurité ainsi que le sentiment d'insécurité à travers l'appui aux communes et à travers des actions concrètes, tel est le résultat final escompté par le PASU au terme de son exécution en 2007. Le projet traduit ainsi la volonté des communes de Côte d'Ivoire d'œuvrer avec plus d'efficacité, aux côtés de l'Etat, à la prise en charge de la sécurité. La gestion du PASU est assurée par une équipe de professionnels de sécurité comprenant une coordinatrice nationale, 3 coordonnateurs municipaux et 13 assistants basés, eux, dans les communes.

Les objectifs immédiats poursuivis par le projet sont les suivants : (i) renforcer la capacité des communes à prévenir l'insécurité : (ii) consolider l'expertise nationale en matière de prévention de l'insécurité ; (iii) mettre en place des pratiques de prévention basées sur l'action et la mobilisation locale ; (iv) réduire l'insécurité de façon durable ; (v) développer une perception positive de la prévention ; (vi) améliorer les rapports Police – Population ; (vii) disséminer en Côte d'Ivoire les meilleures pratiques de prévention.

De novembre 2003 à novembre 2006, soit en trois années d'exercice de projet et en vue de l'atteinte des résultats escomptés, diverses étapes ont été franchies, conformément à la démarche préconisée par le PASU. Il s'agit notamment :

- 1- du renforcement des capacités des ressources humaines et institutionnelles du PASU, à travers des sessions de sensibilisation, des formations et des rencontres nationales et internationales.
- 2- de l'élaboration des diagnostics communaux de l'insécurité, par les équipes locales et complétés par une enguête institutionnelle appréhendant les faits à l'échelle du district,
- 3- de la mise en place et de l'institutionnalisation de 13 comités communaux de prévention chargés d'observer, de réfléchir et d'agir sur la sécurité,
- 4- du développement dans les quartiers de micro-projets de prévention de l'insécurité, à partir des priorités établies par les communes,
- 5- de l'institutionnalisation de l'expérience à travers diverses actions de pérennisation au sein des communes et de diffusion des acquis du projet à l'échelle locale comme nationale.

Conformément aux directives du document de projet, les partenaires au développement et la Direction Nationale souhaitent réaliser une évaluation du projet pour améliorer les performances actuelles et déterminer les modalités pour son extension à d'autres communes ivoiriennes.

#### 2 - Objectifs de l'évaluation

#### Objectif global

La consultation est demandée pour réaliser une évaluation du projet en vue d'en apprécier les performances, mesurer jusqu'à quel point les objectifs ont été atteints, et déterminer si les conditions requises pour continuer durablement ce projet existent.

#### Objectifs spécifiques

De façon spécifique, cette évaluation consistera d'abord à apprécier le fonctionnement et le niveau de performance du projet par rapport aux objectifs qualitatifs et quantitatifs initialement prévus. Ainsi, il s'agira de :

- comparer les résultats obtenus au regard des objectifs préalablement identifiés et l'adéquation entre les activités menées et les ressources;
- mesurer les progrès constatés dans l'établissement des mécanismes de prévention et l'amélioration du sentiment de sécurité dans les communes concernées ;
- constater l'utilisation des fonds décaissés en rapport avec les besoins initialement identifiés ;
- mesurer l'importance des facteurs qui ont perturbé le déroulement du projet et formuler des recommandations visant à les annihiler ;
- déterminer avec précision les freins à l'exécution des activités à volet microcrédit ;
- apprécier l'ensemble du dispositif institutionnel de pilotage et d'exécution du projet ;
- apprécier la qualité de l'assistance fournie par le PNUD, la partie nationale, ONUhabitat à la réalisation des résultats ou objectifs ;
- faire des recommandations visant à améliorer la conduite du projet.

Sur la base des clarifications apportées à ce qui précède, l'évaluation consistera en outre à :

- tirer les enseignements généraux qui seront utiles au Gouvernement et au PNUD pour l'extension du projet ou la formulation d'une 2ème phase ;
- identifier et proposer des activités et des résultats pour cette extension ;
- ouvrir des perspectives en donnant des indications sur les appuis et collaborations techniques internes et externes potentiels et sur les thèmes et problèmes qui ont été peu ou pas abordés dans la phase actuelle du projet.

Relativement au volet microcrédit, l'évaluation devra :

- faire des recommandations quant à l'utilisation des fonds remboursés par les IMF
- déterminer la conduite à tenir par rapport aux crédits en cours et aux bénéficiaires déjà identifiés
- déterminer les conditions d'un partenariat avec des banques susceptibles d'abriter les lignes de crédit
- identifier les modalités de développement et de pérennisation du soutien aux groupes les plus vulnérables.

#### 3- Résultats attendus de l'évaluation

Les Consultants devront examiner les effets et les premiers impacts du projet au niveau social, économique ou environnemental et au niveau de la durabilité. Ils devront également prendre en compte les effets résultants des contributions fournies en terme de renforcement des capacités des communes en matière de planification des stratégies de prévention de l'insécurité et d'implication des populations administrées.

Impact

L'analyse de l'impact devra se référer aux objectifs de développement du projet et des buts ciblés par le projet à long terme. A cet égard, l'impact sera perçu au titre de l'évaluation comme tous les changements de situations observés qu'ils aient été planifiés ou non, positifs ou négatif et résultant de la mise en œuvre du projet.

Durabilité

La durabilité qui provient des résultats positifs et bénéfices pérennes enregistrés au terme de l'assistance et la coopération technique fournies à travers la mise en œuvre du projet. Cette durabilité sera appréciée en fonction de l'autonomie des bénéficiaires et de leurs capacités à poursuivre ou étendre leurs activités au-delà des appuis du PASU.

Contribution au renforcement de capacités

Comme critère de réussite, les Consultants devront considérer le niveau et la manière dont le projet aura permis aux différents groupes cibles notamment, les populations à risques, les autorités locales, l'administration municipale, les représentants de la société civile, le secteur privé etc. (ministères, ONG, OCB...) d'améliorer leurs capacités respectives à assumer leurs responsabilités et obligations relatives aux objectifs du projet. Dans le même sens, les expériences significatives acquises à la faveur de la mise en œuvre des activités du projet et en relation avec des préoccupations plus larges du processus de développement devront également être considérées.

De façon particulière, les Consultants devront pour chaque composante du projet répondre aux questions suivantes (ces questions ne sont pas exhaustives et l'équipe de l'évaluation aura toute liberté pour adjoindre d'autres questions):

- 1) Par rapport au renforcement des capacités de l'équipe de gestion et des communes pour la prise en charge du projet et la mise en place autonome d'une stratégie de prévention communautaire
- Quels types de formations ou renforcements de capacités ou de sensibilisation, adressés à quels types d'acteurs ont été réalisés ?
- Quelles capacités locales ont été ainsi construites ?
- L'expertise ivoirienne en matière de gestion de la sécurité a-t-elle été augmentée et consolidée ?
- Les coordonnateurs en ont-ils bénéficié de façon suffisante et pour quels succès dans la maîtrise du projet ou dans l'atteinte des objectifs du projet ?
- Quel est l'impact au niveau de l'intégration des équipes dans les communes ?
- La fonction de coordonnateur et assistant municipal est elle internalisée et appropriée ?
- Quels sont les effets sur l'engagement des municipalités et des partenaires locaux ou quel est le niveau d'appui politique des communes au processus ?
- Est-ce que les capacités ont été renforcées pour développer de manière autonome la stratégie ?
- Est-ce que l'approche prévention et la méthodologie du projet ont été incorporées et institutionnalisées au sein des structures municipales et chez les partenaires ?
- Y a t-il eu des réformes ou modifications des pratiques municipales en lien avec le projet ?
- Est-ce que les comités communaux de sécurité mis en place fonctionnent de façon optimale pour permettre l'institutionnalisation effective de la stratégie ?
- 2) Par rapport à la mise en œuvre de la stratégie municipale de prévention
- Quelle méthodologie et quels instruments de recherche ont été utilisés pour obtenir l'information de base des stratégies?
- Les résultats ont-ils été partagés avec les partenaires et conformes aux attentes ?
- Comment capitaliser sur les enquêtes et études réalisées ?
- Les plans d'actions ont –ils été formulés de façon participative et sont-ils réalistes en terme d'objectifs et de ressources ?
- Correspondent-ils aux intérêts des partenaires et à leurs engagements ?
- Quels projets ont été développés, terminés ou pas et pourquoi ?
- Quels en sont les bénéficiaires et les résultats ?
- Quels champs d'intervention ont été couverts ?
- Quels sont les degrés de contraintes observées pour chacun d'eux ?
- A-t-on abouti à une perception positive de la prévention, à l'amélioration des rapports avec la police et la justice, à la réduction du sentiment d'insécurité, à la mise en place de mécanismes de prévention, etc?
- Les ressources mises à disposition- crédit ou subvention- étaient elles adaptées ?
- Quels partenaires ont été mobilisés et quelles formes de collaborations ont été expérimentées avec succès lors du déroulement des étapes de la stratégie ?
- Existe t-il des éléments de suivi-évaluation qui permettent de mesurer le succès des actions et identifier les pratiques réussies ou non ?

- 3) Par rapport à la réplication et à la dissémination en Côte d'Ivoire des pratiques adaptables en matière de sécurité urbaine :
  - Existe-il une base de données sur le projet ?
  - Le système de suivi évaluation est-il adéquat? Les données pour le suivi du projet sont elles en conformité avec ce qui a été planifié (a- t'on suffisamment de données pour juger de l'efficacité et de l'impact du projet à la fin de la phase actuelle ?)
  - Quels sont les efforts entrepris pour assurer la réplication des expériences ?
  - A guels bénéficiaires s'adresse cette dissémination?
  - Quels sont les résultats majeurs ? La méthodologie utilisée est-elle adéquate et appropriée ? Et les supports ?
  - Comment capitaliser sur les enquêtes et études réalisées afin de rendre effective la mise en place de l'observatoire ?
  - Quel a été le degré de capitalisation de l'expérience de l'appui aux communes non couvertes par le projet ?
  - Quelle est la contribution du Forum Ivoirien pour la Sécurité Urbaine (FISU) à la diffusion de l'information sur le projet ?
  - La collaboration et la communication dans ce domaine avec l'ensemble des partenaires sont-elles efficaces ?
  - La stratégie de communication avec les populations, le Gouvernement et les bailleurs de fonds est-elle efficace ?
  - Quels efforts visent les médias et quel est leur engagement?

En plus des questions relatives aux composantes du projet, <u>les Consultants répondront aux préoccupations</u> générales suivantes:

#### 1- Le cadre institutionnel de pilotage et le dispositif d'assistance du projet

- Quelle est la nature du cadre institutionnel ?
- Quelle est la fluidité dans la circulation de l'information à travers les postes de décision?
- Quelle est la qualité du soutien du PNUD à la réalisation des objectifs/résultats du projet ?
- Quelle est la qualité de l'assistance fournie par ONUhabitat ?
- Quelle est la qualité de l'assistance fournie par le dispositif de pilotage et la contrepartie nationale ?
- Quelle est l'efficacité de l'équipe de gestion du projet ?

#### 2- La pérennisation des résultats :

- Quel est le degré d'internalisation des acquis du projet par les groupes cibles et opérateurs nationaux (Autorités de tutelle, agence d'exécution, autres institutions nationales et les principaux bénéficiaires c'est-à-dire les populations concernées) pour prendre la relève du projet?
- Quelles sont les dispositions (institutionnelles, réglementaires, budgétaires, sensibilisation...) prises et à prendre dès à présent par le gouvernement ivoirien et les groupes cibles pour s'assurer que les acquis du projet ne seront pas perdus ?
- Quelles sont les stratégies à préconiser pour la phase post-projet, compte tenu du succès ou non et comment mobiliser des fonds additionnels et favoriser l'internalisation des acquis du projet par les groupes cibles ?

#### 3- Les enseignements généraux :

Il s'agit de faire:

- un bilan des bonnes et des mauvaises pratiques de ce projet pour que le Gouvernement, la CTB et le PNUD puissent en tirer des enseignements utiles dans le cadre de la deuxième phase du projet et pour des leçons aux futurs programmes dans le même domaine.
- une analyse des résultats atteints, des leçons à retenir concernant les bonnes et mauvaises pratiques ;
- des conclusions et recommandations contenant des orientations précises dans la perspective d'une extension du projet;
- des propositions d'actions à développer pour un renforcement des capacités élargies aux autres communes.

#### 4- Modalité d'exécution de l'Evaluation

L'équipe de consultants sera placée sous la supervision directe du Représentant Résident Adjoint du PNUD et du Directeur National du PASU. La mission sera facilitée par la Coordonnatrice Nationale du PASU, l'Assistante du Représentant Résident/Programme du PNUD et l'Expert National sur le PASU.

Le rapport provisoire de la mission sera présenté à un ensemble de partenaires pour observations et fera l'objet d'une séance de débriefing et d'un atelier de validation.

#### **5- Méthodologie**

Les Consultants devront proposer un plan de travail, entreprendre une analyse documentaire, et:

- 1- effectuer des rencontres avec la coordination nationale du projet pour obtenir la documentation globale sur le programme « villes plus sûres » et sa vision ;
- 2- collecter les informations sur l'organisation et la mise en œuvre du PASU depuis son démarrage, à travers notamment les rapports d'activités trimestriels, semestriels et annuels du PASU et les outils du PASU;
- 3- effectuer des entretiens avec le PNUD, la CTB et les autres partenaires au développement et la Direction Nationale pour avoir leurs observations sur l'exécution du projet, leur niveau d'implication et leur vision sur l'avenir du projet;
- 4- organiser dans les 13 communes du projet des rencontres avec les coordonnateurs et les assistants de sécurité, les Maires et leurs collaborateurs ainsi que les principaux partenaires locaux et groupes cibles du PASU.
- 5- Effectuer des visites des sites des projets incluant des rencontres avec les bénéficiaires et/ou les promoteurs ;
- 6- Procéder à un examen des activités réalisées conformément aux objectifs définis afin d'en déterminer la pertinence ;
- 7- Elaborer un rapport d'évaluation en formulant des recommandations portant sur le dispositif institutionnel approprié pour la mise en œuvre de ce projet au niveau métropolitain, les activités à renforcer dans le cadre de l'extension future du projet ainsi que les innovations à apporter ;

8- Soumettre une version préliminaire de ce rapport pour commentaire au PNUD, à la CTB, à la Direction Nationale et à ONUHABITAT, avant sa finalisation qui prendra en compte lesdits commentaires.

#### 6- Durée de la mission

La durée de l'évaluation est de 30 jours effectifs de travail incluant les visites sur le terrain et la rédaction du rapport .

#### 7- Produits attendus

- Une version provisoire du rapport
- Une version définitive du rapport prenant en compte les commentaires des partenaires du PASU.

#### 8- Composition de l'équipe d'évaluation

L'évaluation sera réalisée par 3 consultants indépendants, recrutés au plan international et national. Ils devront justifier d'une qualification en économie, en géographie, criminologie, droit, sociologie du développement, de niveau ingénieur ou troisième cycle et devront avoir au moins 5 ans en matière de gestion de projet et/ou d'évaluation de projet.

Les consultants n'auront aucun lien avec des organisations ou institutions internationales ou ivoiriennes qui apportent leurs services dans la mise en œuvre du programme.

Ils devront parler et écrire couramment le Français. La connaissance des mécanismes de fonctionnement des organisations du système des Nations Unies sera un atout.

Le consultant principal, responsable de la coordination de la mission, devrait être un universitaire chercheur senior expert des problèmes de gestion urbaine, de la criminalité et de gouvernance locale et avoir une bonne connaissance des procédures du système des Nations Unies, une bonne connaissance du français écrit et parlé et être doté d'une capacité d'analyse, de synthèse et de rédaction.

#### 9- Coût

En contrepartie des prestations de services jugés satisfaisants par le PASU, la Direction Nationale, la CTB et le PNUD, les consultants percevront une rémunération selon la grille en vigueur au PNUD, en fonction des modalités suivantes :

- 15% à la signature ;
- 40% après soumission d'une première version du rapport provisoire ;
- 45% après soumission et approbation du rapport final de l'évaluation.

### **Annexe 2: CADRE LOGIQUE DU PASU**

### Titre du Projet : Projet d'Appui à la Sécurité Urbaine (PASU)

Objectif global : Contribuer à améliorer la sécurité et à réduire le sentiment d'insécurité dans le district d'Abidjan

### Objectifs spécifiques :

- ✓ Elaborer des politiques et des mesures de prévention de l'insécurité au niveau communal
- ✓ Améliorer la gestion de la sécurité par les forces de sécurité en liaison avec les communes et la population
- ✓ Améliorer les conditions de vie des populations vulnérables et à risques
- ✓ Renforcer la sécurité du domaine public

Résultats	Indicateurs Objectivement vérifiables	Sources de Vérification	Conditions de réalisation
Impact  La sécurité est améliorée et le sentiment d'insécurité est réduit dans le district d'Abidjan	- Taux de criminalité / communes : %, Cible : xxx - Délinquance juvénile / communes : type, Nbr., % - Cible : xxx - Nombre d'agression / mois*communes : %, Cible : xxx - Nombre de braquages de véhicule / mois*communes - Nombre de femmes victimes de violence / mois*communes - Enfants des rues : Nbr, Cible : xxx - Sentiment d'insécurité : Homme, Femme	- Statistiques policières - Données institutionnelles des Ministères concernés - Enquête auprès des groupes cibles - Rapports d'évaluation	- Stabilité sociopolitique - Poursuite et renforcement de la politique de décentralisation
1. Des politiques et des mesures de prévention de l'insécurité au niveau communal sont élaborées et mises en œuvre  2. La gestion de la sécurité par les forces de sécurité en liaison avec les communes et la population est améliorée  3. Les conditions de vie des populations vulnérables et à risques sont améliorées  4. Le domaine public et les espaces publics sont accessibles et plus sûrs	<ul> <li>-13 plans d'actions communaux mis en œuvre</li> <li>- Plus grande part du budget municipal consacrée à la sécurité</li> <li>- Arrêtés municipaux appliqués : nbre &amp; domaine / commune</li> <li>- Nombre d'agression / mois*communes signalés</li> <li>- Nombre de plaintes / mois*communes enregistrées</li> <li>- Nombre de patrouilles de police</li> <li>- Taux de participation des forces de sécurité aux réunions CCS</li> <li>- Taux d'accès au microcrédit : % de la population par genre et par commune</li> <li>- Taux de remboursement des prêts : par genre et par commune</li> <li>- Fréquentation des équipements socioculturels et sportifs : nbre</li> <li>- Nombre d'enfants des rues</li> <li>- Nombre d'agressions enregistrées dans les écoles</li> <li>- Nombre de femmes victimes de violence / mois*communes</li> <li>- Espaces publics sécurisés : nombre et superficie ; équipements et mobilier urbain entretenus et fonctionnels</li> </ul>	- Enquêtes - Etudes de cas - Rapport d'activités IMF - Rapports d'activités PASU - Rapports des services municipaux - Cahiers de gestion des espaces - Mains courantes des commissariats - Rapports des établissements et centres spécialisés	- Engagement des élus municipaux en matière de sécurité urbaine  - Adhésion des forces de sécurité à la politique de prévention de l'insécurité urbaine  - Disponibilité de ressources humaines, financières et matérielles au niveau communal

		Sources de	Conditions
Résultats	Indicateurs Objectivement vérifiables	Vérification	de réalisation
Produits	- 13 diagnostics communaux et 1 profil métropolitain disponibles - 13 plans d'actions conçus		
1.1. La situation sécuritaire des communes et du District est mieux connue	- 1 ligne budgétaire pour la sécurité / commune - 13 comités communaux de sécurité fonctionnels	- Rapports d'activités PASU	
1.2. La politique de prévention communale est en place     1.3. Des budgets communaux pour la lutte contre l'insécurité sont	- 1 convention de partenariat signée - Nombre d'activités soutenues	- Délibérations des	- Stabilité sociopolitique
votés	- Nombre de commissariats et unités de police municipale équipés ; nombre et types d'équipements remis	conseils municipaux	- Adhésion des forces de sécurité à la politique de
<ul><li>1.4. Des organisations communales sont opérationnelles</li><li>1.5. Un cadre de coopération avec le FISU est conçu et mis en œuvre</li></ul>	<ul> <li>Nombre de barrages, patrouilles régulières et animations communautaires organisées par les forces de sécurité</li> <li>1 diagnostic annuel des IMF est disponible</li> </ul>	-Rapports d'activités FISU	prévention de l'insécurité urbaine
	<ul> <li>- 1 manuel de procédure de gestion des microcrédits est disponible</li> <li>- Protocoles conclus avec les IMF : nbre, partenaires</li> </ul>	- Mains courantes des commissariats	- Collaboration dynamique de la
<ul><li>2.1. Les forces de sécurité et la police municipale sont équipées</li><li>2.2. Des activités préventives sont organisées</li></ul>	Nombre de micro projets mis en œuvre par genre et age     Nombre de groupements bénéficiaires de financement     Nombre de centres socioculturels et sportifs construits et / ou	- Rapport d'activités IMF	population et des institutions
3.1. L'accès au microcrédit est facilité 3.2. Des centres socioculturels et sportifs sont accessibles 3.3. Des équipassents paris el trada et anatifica ent faurris	réhabilités - Nbre et types d'équipements fournis par communes - Nombre de campagnes et animations communautaires	- Rapports des établissements et centres spécialisés	- Engagement des élus municipaux en matière de sécurité urbaine
<ul> <li>3.3. Des équipements socioculturels et sportifs sont fournis</li> <li>3.4. Des actions particulières sont menées à l'endroit des groupes spécifiques auteurs ou victimes de violence</li> </ul>	organisées par groupe par commune - Nombre de formations organisées - Rues et espaces éclairés : longueur, superficie, ampoules fonctionnels	- Rapports des services municipaux	- Disponibilité de ressources humaines, financières et matérielles
4.1. L'éclairage public est étendu et fonctionnel 4.2. Des voies sont ouvertes et / ou entretenues	- Rues ouvertes et / ou entretenus par les services municipaux : km - Feux tricolores, panneaux de signalisation en fonctionnement :	- Cahiers de gestion des espaces et centres	au niveau communal
4.2. Des voies sont ouvertes et 7 ou entretendes 4.3. Le mobilier urbain est préservé 4.4. Les lieux de convivialité sont fréquentés	Nbr., type	- PV de réception de travaux et d'équipements	

Résultats	Indicateurs Objectivement vérifiables	Sources de Vérification	Conditions de réalisation
Activités	·		
<ol> <li>Renforcer les capacités des ressources humaines du projet et sensibiliser les élus locaux à la prise en charge des questions de sécurité projet</li> <li>Réaliser des études sur l'insécurité et le sentiment d'insécurité dans le District d'Abidjan à partir de la situation de chaque commune et toute autre étude permettant d'appréhender la situation sécuritaire</li> <li>Mettre en place des Comités Communaux de Sécurité et appuyer la structuration des organisations communales</li> <li>Définir une stratégie municipale de prévention fixant des axes</li> </ol>	<ul> <li>Séminaire/Forum : Nbr., type, participants, genre, personne*jour</li> <li>Visite d'échange : Nbr., type, participants, genre, personne*jour</li> <li>Voyage d'étude : Nbr., type, participants, genre, personne*jour</li> <li>Formation : Nbr., type, participants, genre, personne*jour - Cible</li> <li>xxxxxx participants</li> <li>Données sur l'insécurité dans les communes disponibles</li> <li>Comités formés, dynamisés : Nbr., et type</li> </ul>		- Une définition claire et précise des domaines de compétence entre les différentes parties prenantes - Collaboration dynamique de la
prioritaires et mettre en place le budget afférent  5. Mettre en œuvre des actions concrètes visant les groupes et espaces cibles identifiés 5.1. Collaborer avec le FISU à la sensibilisation des élus locaux 5.2. Renforcer les capacités matérielles et cognitives des forces de sécurité et de la police municipale 5.3. Faciliter l'accès au microcrédit aux populations vulnérables et développer des activités génératrices de revenus 5.4. Favoriser l'intégration socioculturel des groupes spécifiques auteurs ou victimes de violence 5.5. Identifier des espaces criminogènes et les sécuriser	- Réunions et rencontres : nbre et participants  - Animation communautaire : Nbr., type, participants - Causerie-débat : Nbr., type, participants - Emissions de radios, télé, : Nbr., type - Animation communautaire : Nbr., type, participants		population et des institutions  - Disponibilité de ressources humaines, financières et matérielles au niveau communal

# Annexe 3 : Exécution du budget 2004 – 2007 Montants en US. \$

		2004			2005			2006			2007	(30 juin)		TOTAL	
RUBRIQUE	Budget approuvé	Total dépenses	Taux exécution	Budget approuvé	Total dépenses	Taux exécution	Budget approuvé	Total dépenses	Taux exécution	Budget approuvé	Total dépenses	Taux exécution	Budget approuvé	Total dépenses	Taux exécution
Renforcement des capacités des ressources Humaines et institutionnelles	680217	521082	76,6	446829	423886	94,9	433677	406961	93,8	371767	242750	65,3	1932490	1594679	82,5
Elaboration du diagnostic de l'insécurité	103881	10133	9,8	14392	9952	69,1	29245	11177	38,2	53343	5970	11,2	200861	37232	18,5
Assistance Technique RCI-ONU/Habitat	278860	68632	24,6	78445	74886	95,5	190497	141868	74,5	39870	3021	7,6	587672	288407	49,1
Appui aux Activités Génératrices de Revenus	442591	38004	8,6	565671	550503	97,3	165223	133298	80,7	618679	68480	11,1	1792164	790285	44,1
TOTAL	1505549	637851	42,4	1105337	1059227	95,8	818642	693304	84,7	1083659	320221	29,5	4513187	2710603	60,1

Annexe 4 : Budget du service de sécurité de Yopougon

SUB	SUBVENTION MAIRIE YOPOUGON 2005 AU CCS					
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT $\downarrow$					
	I- EQUIPEMENTS	7 440 000				
1	01 Ordinateur + Imprimante	800 000				
2	01 Ordinateur Portable	700 000				
3	01 Scanner	350 000				
4	01 Photocopieuse	1 200 000				
5	01 Appareil Photo Numérique	*850 000				
6	Fournitures de bureau et Consommables Informatiques	1 500 000				
7	Entretien équipements informatiques	500 000				
8	Entretien des locaux	300 000				
9	Abonnement Internet + Téléphone + CD consommation	1 240 000				
	II- REUNIONS/SEMINAIRES DU CCS	4 800 000				
10	Réunions mensuelles des 15 membres de la Commission Technique	*2 100 000				
11	Réunions trimestrielles des 32 membres du CCS	*700 000				
12	Séminaire-Bilan à mi-parcours	1 000 000				
13	Séminaire-Bilan de Fin d'Exercice	*1 000 000				
II	I- HONORAIRES PERSONNEL D'APPOINT	*2 760 000				
14	-01 Consultant	1 800 000				
15	-01 Secrétaire	960 000				
TOTAL	1	15 000 000				

# Annexe 5 : Mandat du maire de Treichville au Coordonnateur municipal portant recherche de financement

**MEMO** 

A Monsieur le Maire

De Ntamé Bian Issac :AMS Date 20 décembre 2005

Objet: COMMENTAIRES DU BUDGETS 2005 DU CCS

Monsieur le Maire,

Nous venons par la présente vous livrer nos commentaires sur le budget 2005 du Comité Communal de Sécurité de la Commune de Yopougon, en vu d'une reconsidération à la hausse de la subvention 2006.

Au vu du Budget 2005 ci-joint, les remarques suivantes s'imposent. La subvention allouée au Comité Communal de Sécurité d'un montant de 15 millions au titre de l'année 2005, n'a pu être libérée

Le CCS a malgré ce qui précède, fonctionné difficilement en laissant une ardoise équivalente au Budget.

Il y a urgence à régulariser la situation, en particulier la rémunération du personnel d'appoint (2 760 000), les jetons de présence aux réunions mensuelles et aux délibérations sur les micro-projets des partenaires, membres du CCS (2 800 000). Il est impérieux (à la demande collective) d'organiser au plus tard au mois de Janvier 2006, le séminaire bilan de fin d'exercice 2005, prévu au budget (1 million)

Le CCS en réunion le 1<sup>er</sup> décembre 2005, a plaidé pour une hausse de la subvention 2006 à 30 millions. Les 15 millions supplémentaires constitueront l'apport du CCS dans la recherche de fonds additionnels substantiels pour le développement de micro projets hors PASU

Sincère collaboration

## **Annexe 6 : Contribution des Mairies**

Rubriques	Unité	Coût unitaire	Quantité	Montant annuel	Montant sur période projet
Salaires et charges AMS	mois	180	12	2160	8640
Loyer Bureau meublé + clim	mois	100	12	1200	4800
Indemnités de déplacement	mois	100	12	1200	4800
Fournitures de bureau	mois	15	12	180	720
Contribution véhicule coordination	forfait				2500
Contribution projet	an	5000	1	5000	20000
TOTAL GENERAL/COMMUNE					41460

## Annexe 7 : Fiche d'analyse des Microprojets

# Projet d'Appui à la Sécurité Urbaine - PASU

Rapport d'analyse de microprojet (subvention)

Intitulé du Microprojet :		
Commune :	Quartier :	N° ordre : Enregistrement
Promoteur :	<u>Bénéficiaires</u> :	<u>Effectif</u>
Localisation du Projet	Commune d'Abobo	
Nature du Financement Sollicité :	Montant total	
Nature du Financement Somette.	Financement PSU	
	Part Mairie	

# Appréciation

1) Critères d'éligibilité du micro projet		en conformité avec eux du PASU
Domaine d'Intervention	Oui	Non
Qualité des bénéficiaires		
Montant sollicité :		
Durée du projet (exécution) :		
2) Pièces constituantes du dossier	0	bservations
3) Conformité du micro projet au plan communal	Obse	rvations

Appréciation

4) Faisabilité	
5) Capacité du micro projet à	ráduira l'insácuritá
3) Capacite du filicio projet a	reduite i insecurite
6) Effets sur les bénéficiaires	finaux
	T
7) Pertinence du micro	
projet	
8) Qualité du micro projet	
O) E(C) 1(/ 1 II () 1(/	
9) Efficacité de l'activité	
10) Pérennité de l'activité	
Conclusion	

Rapport d'analyse de microprojet (AGR)

Intitulé du Microprojet				
Commune :	Quartier :		° ordre Enregistrement	
Promoteur :	Bénéficiaires :		Effectif:	
Localisation du Projet :				
	Montant :			
Nature du Financement_Sollicité :	Domiciliation IMF			
		N° Cpte	:	
Nature et description de l'activité				
Besoins de Financement				
	Fonds Propres			
	Crédit Sollicité			
Sources de Financement	Subvention Sollicitée			
	Autres Sources de Financement			
	Total Financement			

Appréciation

, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,					
1) Critères d'éligibilité du micro projet		onformité avec u PASU			
Domaine d'Intervention	Oui	Non			
Qualité des bénéficiaires					
Montant sollicité :					
Durée du projet :					

2) Pièces constituantes du dossier	Observations					
3) Conformité du micro projet au plan communal	Observations					
économique de jeune vulnérable						
4) Faisabilité						
5) Capacité du micro projet à réduire l'insécurité						
6) Effets sur les bénéficiaires finaux						
7) Pertinence du micro projet						
9) Efficacité de l'activité						
10) Pérennité de l'activité						
11) Rentabilité du Projet						
Conclusion						

Annexe 8 : Parcours des demandes de financement et sélection des microprojets 2006

Communes	Projets reçus	Projets reçus	Sélectionné	Retenus par	Reçus par le	Sélectionnés
	par les AMS	par le CCS	CCS	l'expertise	CTAMP	CTAMP
Marcory	308 dont	308 dont	45	8	8	8
	12subventions	12subventions	9 subventions	4 subventions	4 subventions	4 subventions
	296 AGR	296 AGR	36 AGR	4 AGR	4 AGR	4 AGR
Koumassi	234 dont	234 dont	50	12	12	12
	7 subventions	7 subventions	6 subventions	2 subventions	2 subventions	2 subventions
	227 AGR	227 AGR	44 AGR	10 AGR	10 AGR	10 AGR
Port-Bouët	305 projets	305 projets	54 19 subventions 35 AGR	14 8 subvention 6 AGR	14 8 subventions 6 AGR	14 8 subventions 6 AGR
Abobo	300 projets	300 projets		5 2 subventions 3 AGR	5 2 subventions 3 AGR	5 2 subventions 3 AGR
Cocody	80	80 dont 25 subventions 55 AGR	49 dont 15 subventions 34 AGR	8 dont 2subventions 6 AGR	8 dont 2subventions 6 AGR	8 dont 2subventions 6 AGR
Attécoubé	27	27		5 4 subventions 1 AGR	5 4 subventions 1 AGR	5 4 subventions 1 AGR
Plateau	46	46		6 4 subventions 2 AGR	6 4 subventions 2 AGR	6 4 subventions 2 AGR
Songon	26	26		4 2 subventions 2 AGR	4 2 subventions 2 AGR	4 2 subventions 2 AGR
Yopougon	47		47	4 1 subvention 3 AGR	4 1 subvention 3 AGR	4 1 subvention 3 AGR
Adjamé	129	129	54	3	3	3
	27subventions	27subventions	10 subventions	2 subventions	2 subventions	2 subventions
	102 AGR	102 AGR	44 AGR	1 AGR	1 AGR	1 AGR
Treichville	174	174	59	13	13	13
	23 subventions	23 subventions	19 subventions	5 subventions	5 subventions	5 subventions
	151 AGR	151 AGR	40 AGR	8 AGR	8 AGR	8 AGR
Anyama	350	350	30	6	6	6
	11 subventions	11 subventions	8 subventions	5 subventions	5 subventions	5 subventions
	339 AGR	339 AGR	22 AGR	1 AGR	1 AGR	1 AGR
Bingerville	112	112	90	12	12	12
	21 subventions	21 subventions	17 subventions	2 subventions	2 subventions	2 subventions
	91 AGR	91 AGR	73 AGR	10 AGR	10 AGR	10 AGR

Annexe 9 : Répartition des montants de microprojets approuvés par commune

Communes	Montants approuvés		
Koumassi	27 480 000		
Marcory	69 016 480		
Port Bouët	43 622 600		
Treichville	33 113 000		
Plateau	27 677 421		
Attécoubé	34 889 681		
Yopougon	22 566 816		
SONGON	17 500 000		
Anyama	49 934 705		
Abobo	22 591 871		
Cocody	25 578 822		
Adjamé	26 365 000		
Bingerville	12 600 000		
TOTAL	412 936 396		